



NUMÉRO XXVI

Acteurs de la Vie

Acteurs des Luites



DANS CE NUMÉRO :

- Page 2 : Intervention d'Armelle BRUANT du 11 janvier 2021
- Page 3 : Les membres de la délégation CESER
- Page 4 : Renouvellement des mandats
- Page 5 : Ordre du jour séance plénière du 15 février 2021
- Page 6 : Déclaration à deux voix
- Pages 7 à 8 : Budget Primitif
- Pages 8 à 9 : Avis du CESER relatif aux FEDER - FSE 2021 - 2027
- Page 9 : Contribution à la modification du règlement intérieur
- Pages 10 à 11 : Mesure d'urgence en faveur de la jeunesse
- Page 11 : Plan Loire Grandeur Nature n°5
- Page 12 : Avis relatif à la programmation FEADER
- Page 13 : Feuille de route pour le développement de l'hydrogène vert...

*Séance plénière du
15 février 2021*

Intervention d'Armelle BRUANT au nom du groupe CGT du 11 janvier 2021

Monsieur Le Président,

Notre groupe est en désaccord avec votre façon de faire, concernant l'élection des Président-e-s et Vices Président-e-s des commissions.

La démocratie veut que ces Président-e-s et Vices Président-e-s soient élu-e-s par les membres de leurs propres commissions. Lors d'un scrutin interne.

Rien n'empêche que ce soit ensuite l'assemblée plénière qui valide ces élections internes aux commissions.

Le règlement intérieur ne prévoit d'ailleurs pas que ce soit sur proposition du Président du CESER que ces Président-e-s et Vices Président-e-s soient soumis au scrutin de la plénière. C'est l'article 16, qui dispose que les Président-e-s et Vices Président-e-s sont élu-e-s en séance plénière, mais il n'est pas dit sur proposition du Président CESER.

Le groupe CGT vous demande donc une suspension de séance, afin que les commissions se réunissent pour proposer démocratiquement les noms des Président-e-s et Vices Président-e-s de leurs commissions. Ce n'est pas à vous d'en décider. Nous avons toujours souhaité que cette instance soit démocratique, et nous en demandons le respect.

Pour le groupe CGT, il n'est pas question que le CESER se plie aux méthodes utilisées dans les entreprises au moment des nombreux plans de li-

cenciements, lors desquels les salarié-e-s n'ont pas leur mot à dire, mais sont mis devant le fait accompli. Monsieur le Président, allez-vous en faire de même au CESER ?

Par ailleurs, puisque j'ai la parole, j'en profite pour vous demander d'agir afin que les membres du CESER aient d'avantage de moyens pour exercer leurs prérogatives : du temps avant les plénières pour pouvoir préparer les dossiers, et du temps après pour en faire les comptes-rendus à leurs organisations respectives.

Réunir le premier bureau de plénière le jeudi au lieu du lundi, les commissions se réunissant le mardi et mercredi avant ce bureau, le second bureau se réunissant le mardi pour laisser aux rédacteurs et rédactrices des avis 2 jours pour leur travail la séance plénière se tenant le lundi ou le mardi.

Nous souhaitons également que les dossiers et avis soient envoyés d'office aux responsables ou coordinateurs et coordinatrices des groupes qui ne sont pas forcément au bureau.

La question de la démocratie étant à nouveau soulevée dans ce domaine, les conseillers du CESER qui sont encore en activité disposant ainsi d'un peu plus de temps pour leur travail politique, d'appréciation et d'expression de la société civile.

Enfin, nous souhaitons connaître les dispositions matérielles que vous avez prises pour répondre aux obligations légales de respect du couvre-feu à 18H, dans le Cher par exemple.

Les membres de la délégation CGT au CESER

Première commission « qualité de la vie, solidarité, égalité »



Bernard VINSOT



Florie GAETA

Deuxième commission « espace, environnement, mobilité »



Florence DUMONT



Christine GONÇALVES

Troisième commission « économie, activité, emploi »



Kenza BELLIARD



Jean-Claude GANDOIN



Armelle BRUANT

Quatrième commission « formation, orientation, recherche, compétence, éducation »



Nicolas LEPAIN



Nordine SINACER

Renouvellement de mandats

A l'image d'une vie qui s'écoule, se déroule, avec plus ou moins de chaos et de joies aussi, nos mandats se succèdent, se poursuivent au fil du temps. Dans notre vie, et dans notre vie militante, nous connaissons des étapes, des changements de cap. Le moment des renouvellements de mandats en est l'occasion.

Nous profitons, nous membres de la délégation CGT au CESER, de cette occasion pour saluer, remercier et rendre hommage à nos valeureux camarades qui quittent notre délégation CGT, mais ne nous abandonneront jamais dans notre lutte pour l'émancipation du prolétariat dans une société humaine.

En premier lieu, et ce n'est pas faire injure à nos deux autres camarades que de le dire, nous souhaitons remercier notre camarade Jean-Louis CORVAISIER.

Jean-Louis a mené le combat avec la délégation, face à des adversaires de classes nombreux et fourbes, que ce soit au bureau du CESER comme en réunion des

vices président(e)s. Jean-Louis a dû aussi organiser une délégation pas toujours très sage. En plus de cela, Jean-Louis n'a pu profiter de son début de retraite tant son engagement militant lui prenait de temps. Ce sera le cas à partir de maintenant, nous lui souhaitons de tout notre cœur, il pourra profiter de son temps pour lui et ses proches. En tous cas, nous le remercions pour son engagement sans faille et l'immense travail qu'il a effectué pendant plus de quinze années au CESER. Il nous restera à nous, membres de la délégation CGT CESER, d'être dignes de son héritage.

Dans un second temps, nous remercions nos deux camarades Yves BARON et Sébastien MARTINEAU qui ont, eux aussi, su œuvrer à nos côtés malgré le manque de moyens syndicaux et l'hostilité des tenants du Capital. Eux non plus ne nous quittent pas vraiment, car ils militent toujours dans leurs entreprises et dans l'interprofessionnel.

Nicolas LEPAIN



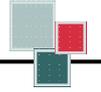
SEANCE PLENIERE DU 15 FEVRIER 2021

Cette première séance plénière du mandat 2021 - 2023 s'est tenue à la fois en présentiel mais aussi en visioconférence.

Dossiers	Représentant du Conseil Régional	Rapporteur du CESER	Intervenant(e) de la CGT	Vote de la CGT
Budget primitif 2021	Marc GRICOURT Vice-président	Alain ROBERT MEDEF (PQ)	Kenza BELLARD	Abstention
Communication sur le programme opérationnel Régional FEDER - FSE + et Interrégional Loire 2021 - 2027	Marc GRICOURT Vice-président	Hervé COUPEAU FNSEA (CRA)	Nicolas LEPAIN	Abstention
Vote sur les modifications du RI		Eric CHEVEE Président	Bernard VINSOT	
Election du rapporteur ou de la rapporteure général(e) aux droits des femmes et de l'égalité		Fatim LABIB PQ	Bernard VINSOT	
Rapport sur les mesures d'urgence en faveur de la jeunesse	François BONNEAU Président	Gilles LORY CFDT	Nordine SINACER	Contre
Rapport Plan Loire grandeur nature Protocole d'accord du contrat de plan interrégional Loire Etat/Régions 2021 - 2027	Michelle RIVET Vice-présidente	Jean-Louis RENIER CFDT	Christine GONÇALVES	Pour
Communication programmation FEADER: bilan et prolongation du programme actuel 2014 - 2020 en 2021 et 2022 relance européenne FEADER « next génération EU » en 2021 et 2022	Harold HUWART Vice-président	Hervé COUPEAU FNSEA (CRA)	Armelle BRUANT	Abstention
Feuille de route pour le développement de l'hydrogène vert en région Centre-Val de Loire	Anne BESNIER Vice-présidente	Jean-Paul COMBEMOREL PQ	Florence DUMONT	Pour

INTERVENTION SUR L'ACTUALITE A LA DEMANDE DU GROUPE CGT DECLARATION A DEUX VOIX

Intervention de Kenza BELLIARD et Christine GONÇALVES au nom du groupe CGT



Le 28 janvier, le Service Public de l'Emploi est endeuillé par l'assassinat d'une conseillère de l'agence Pôle emploi Valence Hugo. Cette violence doit interroger sur les conditions qui ont été à même de la produire.

Cette violence doit interroger sur les conditions de vie, et parfois de survie, des demandeurs d'emploi, sur leur relégation au bord de la société, leurs conditions de « stock » à disposition du « marché du travail » les plaçant en situation de quasi marchandise, sur l'importance de leur existence pour encourager la servilité tant des salariés en emploi que de ceux en attente d'un emploi.

Alors que l'ensemble du tissu économique est durablement fragilisé la crise sanitaire et son traitement, alors que Pôle emploi estime qu'entre 600.000 et 900.000 emplois vont être supprimés cette année, l'État n'est pas du tout à la hauteur de son rôle de protecteur. Il faut rappeler que le second volet de la réforme de l'assurance chômage a été suspendu et non annulé. Un an pile après la date initialement prévue, cette réforme exclusivement à l'initiative de l'État s'appliquerait le 1er avril prochain. Or cette loi, présentée sans vergogne pour faire des économies, aggrave la précarité qui touche déjà massivement une catégorie de la population durement fragilisée par la crise et maltraitée par les services sensés les protéger.

Les jeunes, l'avenir de notre pays et de fait de notre région, doivent retenir toute notre attention. Ils étaient déjà en difficulté avant la crise sanitaire : recul de l'âge de la retraite leur fermant toujours plus l'accès au travail et à la possibilité d'avoir eux-mêmes un jour une retraite, petits boulots mal payés, embauches surdiplômées rémunérées au minimum, etc. La crise sanitaire les a propulsés dans un univers cauchemardesque où huit jeunes sur dix estiment subir des "préjudices importants" en raison de la crise¹. Un jeune sur deux a vu son pouvoir d'achat baisser et plus du tiers de ceux qui avaient un emploi disent l'avoir perdu ou rencontré de grandes difficultés à l'exercer. Face à cette situation, il y a le plan 1 jeune/1 solution : « Des millions d'offres d'emploi et d'alternance sélectionnées pour vous par Pôle emploi ». Suite à une étude de la CGT Chômeurs et précaires conduite en janvier, 60 % des offres se sont révélées illégales tandis qu'une 1 offre sur 3 est pour « débutant avec expérience » !

Cette année, derrière l'image d'un service prétendument repeint en vert, Pôle emploi s'oriente vers le « zéro papier » et met en place un nouveau suivi industrialisant un peu plus l'accompagnement des chômeurs. Or, quand le système maltraite ceux et celles qui est sensé accompagner, et ce grâce à leurs cotisations faut-il le rappeler, ce sont les agents sans aucun pouvoir de décision et qui subissent eux-aussi la déshumanisation et la perte de sens de leur travail, qui payent la violence sociale de leur vie. Nous atteignons le point limite.

Ce dont nous avons besoin, c'est de partager les richesses pour augmenter la solidarité et, avec elle, la durée et le montant des indemnités perçues par les chômeurs, notamment des catégories les plus basses. C'est le choix totalement inverse qui est pour l'instant contenu dans cette réforme qui abaisse le niveau des droits et protections. Le nombre de personnes risquant de basculer dans la grande pauvreté doit nous alerter sur les besoins en matière de justice sociale et d'aide aux personnes sans emploi. Non, la continuation des droits hors du contrat de travail n'est pas une incitation à la paresse et au retrait de l'emploi. Le chômage n'est pas le fait des chômeurs qui préféreraient être indemnisés que de travailler, mais d'un déséquilibre entre le nombre de postes à pourvoir et le nombre de personnes cherchant un emploi. Ceux qui ont un emploi sont surchargés, et ceux qui n'en ont pas sont soumis à la pauvreté, et servent d'éléments de chantage pour peser sur les salaires et conditions de travail de ceux qui ont la « chance » d'être en poste. Voilà la perversité et la violence du marché du travail et du rapport de force qui s'y est mis en place !

Distribuer des milliards sans contrepartie aux entreprises n'est pas une réponse suffisante pour enrayer la récession économique qui s'annonce. C'est même une réponse qui n'a pas tellement de sens. Les entreprises ont besoin d'un carnet de commandes plein et régulier, il faut soutenir la demande intérieure, par le soutien au revenu des ménages et en particulier les plus modestes car ce sont ceux qui ont une très faible propension à épargner et qui consomment tout leur revenu. Il s'agit de garantir des conditions de vie dignes à toute la population mais aussi un carnet de commandes à tous les commerces et artisans de proximité. Voilà la politique économique dont nous avons besoin. Coiffeur, esthéticienne, fleuriste, boulanger pâtissier, charcutier, café du coin pour tous. Contre épicerie fine chic pour les classes supérieures et Lidl pour les 13 millions de salariés de catégorie ouvriers et employés, qui travaillent à temps plein et pour qui il y a trop de jours dans le mois pour une paye.

Certes le Service Public de l'Emploi ne relève pas des régions, et la CGT s'en félicite car les mêmes conditions d'accès et de traitement doivent être garanties sur tout le territoire français, mais l'exécutif régional doit peser sur l'exécutif national, unique décideur en cette période « d'urgence sanitaire » à nouveau prolongée, pour l'abrogation de la loi de 2019 de réforme du chômage et pour que le Service Public de l'Emploi, tant au niveau des services de Pôle emploi que des Missions Locales, soit doté des moyens humains qui, depuis de nombreuses années, lui manquent pour accompagner dignement les demandeurs d'emploi.

¹Sondage Odoxa-Backbone consulting pour France Bleu, France Info et Le Figaro le 19/01/2021.

BUDGET PRIMITIF 2021

Intervention de Kenza BELLIARD au nom du groupe CGT

*Monsieur Le Président du CESER,
Monsieur le Vice-président en charge des Finances,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les conseillers.*

Ce budget primitif fait suite aux orientations budgétaires présentées en décembre 2020. Il s'élève à 1.767 milliards d'euros, soit 289 millions de plus que le budget primitif 2020 complété des deux décisions budgétaires modificatives soit, comme le mentionne l'avis, une progression de 24.7 %.

Le CESER avait souhaité un plan de transformation pour répondre à la crise pandémique, sociale, économique et environnementale. Ce budget est certes méritoire mais, pour la CGT, il ne répond qu'imparfaitement aux conséquences sociales de la crise, à la montée dramatique de la pauvreté et de la précarité, à la situation économique avec un lot de suppression d'emplois dont la plupart concerne plus des opportunités du capital que des conséquences de la COVID.

Nous aurions donc souhaité un plan plus conséquent contre la pauvreté toutes générations confondues.

Nous aurions souhaité un plan de sécurisation de l'emploi, d'anticipation des défaillances d'entreprises en agissant très en amont et massivement en garantie auprès d'un secteur bancaire soutenu très favorablement par la création monétaire à taux négatif. Une fois de plus, nous jugeons l'effet de levier sous utilisé. Nous partageons l'avis quand il juge le soutien à l'économie (77.5 m€ contre 60.87 m€) insuffisant eu égard à la situation mais nous sommes toujours aussi critiques sur le soutien aux entreprises qui n'est toujours pas évalué tant par la dispersion des aides que sur son effet sur l'emploi et la valeur ajoutée.

Nous aurions souhaité un soutien plus affirmé aux services publics comme celui de la santé mis à rude épreuve et dont la situation actuelle est toujours aussi dramatique avec des personnels épuisés, et une insuffisance de lits et de matériels de réanimation qui compromet d'au-

tres interventions parfois vitales contre le cancer ou les maladies cardio-vasculaires.

Ce n'est certes pas la compétence de la Région mais cette dernière développe bien un plan santé avec la création de 150 postes de médecins, des centres de santé pluridisciplinaires face à la carence des gouvernements successifs taillant à vif dans les dépenses de santé sous les injonctions austéritaires de la Commission Européenne.

Cet excédent budgétaire provient en partie d'un recours prévu à l'emprunt de 233 millions d'euros contre 145 millions en 2020. La CGT n'a jamais été hostile à l'emprunt à cause de l'insuffisance des recettes des collectivités territoriales mais elle a toujours été exigeante sur la qualité de l'emprunt et les choix d'investissements.

Le niveau de la dette régionale (765.4 millions d'euros) mérite une totale transparence sur les « prêteurs », sur les taux d'intérêt pratiqués, ainsi que sur les risques encourus. La CGT a toujours été hostile aux emprunts sur les marchés de capitaux dont la toxicité a été fatale à de nombreuses collectivités avant la crise de 2008, la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 et la classification « Gissler » ne sont pas les meilleurs remparts contre les risques. Aussi nous nous interrogeons sur le choix d'emprunter sur les marchés alors que le taux moyen semble supérieur aux emprunts bancaires et obligataires (1.02 % contre 0.95 %).

Nous regrettons des stagnations et des baisses préjudiciables dans :

1. la culture -1,10 % et le sport +1,92 % alors que nous pensons qu'après les confinements ces secteurs connaîtront un fort rebond, une respiration nouvelle pour nos concitoyennes et nos concitoyens, le court terme visant à protéger leurs salariés et leurs moyens de fonctionnement.
2. l'enseignement supérieur - 4,21 % la CGT rappelle l'urgence à fournir, en lien avec les universités, des ordinateurs à des étudiantes et étudiants en pleine précarité numérique.

La CGT, comme le CESER, continuent à défendre le

prolongement de la ligne Tours-Loches vers Châteaoux. Elle rappelle combien cet investissement est utile à l'aménagement de nos territoires du sud de la Région et combien ces travaux sont utiles à la relance économique et à l'emploi.

La CGT approuve le soutien de la région aux travaux du barreau Massy – Valenton pour une contribution de 704.000 €.

Cependant, la CGT déplore que la Région n'ait pas suivi, pour le moment, la préconisation du CESER sur une négociation exigeante et une nouvelle convention décennale avec la SNCF.

Ce budget primitif 2021 intègre donc des moyens

supplémentaires issus du plan de relance de l'Etat, des fonds européens du plan de relance et d'un emprunt plus ambitieux, mais il est dans la continuité des politiques précédentes comme le reconnaît l'avis. Sera-t-il à la hauteur du choc social, économique dû à la pandémie ? Nous en doutons ! L'avis suggère une réflexion sur les politiques à mettre en œuvre pour un nouveau modèle de développement. Ceci méritera un débat contradictoire au sein de notre assemblée, la CGT ayant dans ses propositions pour le monde d'après COVID une vision ambitieuse, répondant aux attentes des habitantes et des habitants, des salarié-e-s de notre Région.

Nous nous abstiendrons sur cet avis.

AVIS DU CESER RELATIF AUX FEDER - FSE 2021 - 2027

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président,
Monsieur le Vice Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers.*

La CGT note la hausse de la dotation pour les années 2021-2027 et comme à chaque fois qu'il est question du FEDER la CGT va remettre en avant les principes qui la motivent dans ses interventions sur le sujet.

Pour la CGT, un seul horizon : l'intérêt général.

Dans la période que nous vivons, le principe défendu par la CGT de « vivre et travailler en Région Centre » prend tout son sens. A l'heure où trop de nos concitoyennes et concitoyens souffrent des conséquences de la covid : des gens qui ne mangent pas, des jeunes qui se prostituent pour survivre, il est vital de saisir l'opportunité d'une hausse des sommes allouées aux FEDER-FSE pour amener d'autres perspectives et aller vers d'autres horizons que cette vie de stress et de misère qui constitue notre quotidien.

Si des mesures pour endiguer la famine et la misère, dont sont victimes trop de nos jeunes aujourd'hui, doivent être prises rapidement,

une nouvelle vision peut être développée pour résoudre des problèmes plus sourds nécessitant une réflexion amenant des solutions à long terme.

Ainsi pour sortir de leur torpeur nos quartiers urbains, il convient qu'une politique audacieuse de relocalisation d'activités soit menée. A partir des atouts de notre région, et ils sont grands, nous pouvons relancer des filières pour l'habillement, l'ameublement, la construction ou encore l'alimentation répondant aux besoins d'une civilisation moderne. Des solutions partant de notre potentiel agricole et générant un secteur de la transformation locale.

Maintenant, à celles et ceux qui voient des hausses de prix dans la relocalisation, je rappellerai que pèse sur chaque production le coût exorbitant du capital. En relocalisant, nous réduirons énormément la facture sociale (chômage, pauvreté, faiblesse de l'action publique) et environnementale des délocalisations.

Ce principe de développement doit aussi positivement impacter les zones rurales dans le cadre d'un bon équilibre des territoires.

Parmi les axes développés dans l'avis, la CGT ne peut que constater que certaines faiblesses doivent être corrigées, en effet la faible présence de Services Publics locaux impacte la territorialisation d'aide au montage des dossiers ou encore ralentit le processus de connaissance des systèmes d'avance. En revanche, les demandes de mise en forfait et de baisses des contrôles ne peuvent être acceptées. Le forfait ne correspond jamais au dossier présenté, il est nécessaire d'ajuster les fonds en fonction du dossier. Pour ce qui est des contrôles, « la confiance n'exclue pas le

contrôle », comme il s'agit d'argent public et de notre avenir il faut un minimum de contrôles.

Venons au volet « numérique », un problème interpelle la CGT. Les travaux menés au pas de charge, avec des salariés sous payés, peu formés, occasionnent des malfaçons et un fonctionnement détérioré du système. Cette politique du tout numérique ne doit pas remplacer les Services Publics de proximité par la « débrouille à domicile ».

La CGT s'abstiendra sur l'avis.

CONTRIBUTION A LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Intervention de Bernard VINSOT au nom du groupe CGT

*Monsieur le président du Conseil Régional,
Monsieur le président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.*

Il nous est aujourd'hui présenté une modification du règlement intérieur. Sur la composition du bureau et sur les pouvoirs.

Le CESER est une assemblée consultative représentant les « forces vives » de la région.

Même si nous vivons une période exceptionnelle avec la pandémie due à la Covid-19. La CGT pense que la présence de tous les conseillers est indispensable pour assurer cette représentation de la société civile.

Dans la proposition sur les pouvoirs, il est proposé « chacun peut détenir une délégation de vote ou deux par scrutin, le nombre étant défini par le bureau, en amont de la plénière. A défaut, une seule délégation sera autorisée ».

Quels seront les critères permettant de définir si une seule ou deux délégations de pouvoir pourront être donné. Existera-t-il un choix selon les sujets ? Je rappelle que les votes exprimés oralement par les personnes à distance sont comptabilisés.

Sur la présence des membres la CGT voudrait intervenir sur les droits et moyens notamment pour les représentants des organisations syndicales.

Des membres peuvent venir aux séances avec l'autorisation de leurs employeurs mais ils ne sont pas rémunérés pendant leur absence, cela pose un problème pour leur participation cette instance qui se doit d'être la plus représentative de la société civile.

Si une des compositions se trouve en déséquilibre par rapport à d'autres collèges qui eux n'éprouvent pas cette problématique étant bien souvent eux-mêmes représentants des employeurs de ces mêmes salariés. Pour ce faire nous devons donner des moyens et des droits aux membres de cette assemblée. Il faudrait que soit adopté un statut pour les membres des CESER. Pour ce faire la CGT vous propose une motion.

En parlant de moyens, nous voudrions aussi dire un mot sur la fracture numérique ; L'accès à Internet est loin d'être un acquis pour tous les Français. Les zones rurales restent encore les grands oubliés d'Internet ; cela pose aussi des difficultés pour le bon déroulement démocratique de cette instance.

La CGT pensant et n'ayant pas d'explication de faire des choix sur un ou deux pouvoirs qui ne seraient pas décider de manière démocratique, mais unilatéralement.

Nous voterons contre.

MESURE D'URGENCE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Intervention de Nordine SINACER au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les conseillers.*

La Région, face à une jeunesse bouleversée et meurtrie par la crise COVID a décidé de mettre en place des mesures d'urgence. Pourtant la situation n'est pas nouvelle, les difficultés des jeunes ne sont que majorées par la crise sanitaire, tout comme celles des salariés, des familles, des chômeurs.

Les difficultés sont financières, sociales, psychologiques. Si la Région se veut être à l'initiative, il n'empêche que l'investissement dans les politiques publiques en faveur des jeunes doit relever d'une stratégie nationale répondant à l'ensemble des besoins des jeunes, et ce, quels que soient les territoires.

Selon une étude publiée en septembre 2020 par l'Observatoire de la vie étudiante et portant sur le premier confinement, 31 % des étudiants ont présenté des signes de détresse psychologique dans cette période. Les plus touchés sont ceux qui ont des problèmes d'argent (38 % des étudiants ont été obligés d'abandonner leur travail pour la plupart issu des secteurs les plus touchés comme le commerce et la restauration), les étrangers et les filles.

La grande vulnérabilité mentale des étudiants en difficulté financière montre qu'opposer l'économie à la santé est un non-sens. Il est urgent de mettre en place une vraie politique de prévention et d'accompagnement de ces jeunes de façon pérenne. Cela passe par le recrutement massif de personnels qualifiés au sein de tous les établissements. Nous ajoutons que la décentralisation des services de santé scolaire ne fera qu'aggraver la situation. Les missions des services de santé scolaire de l'Éducation Nationale s'inscrivent dans la politique générale de l'EN, et donc de l'État, qui est de promouvoir la réussite scolaire des élèves et des étudiant-es. Ainsi les médecins et les infirmier-ères scolaires participent pleinement à la politique éducative des établissements scolaires. Quelles seraient alors les garanties d'une égalité et d'une équité pour les élèves et les étudiant-es si les services de santé scolaire devaient être transférés aux collectivités territoriales ? Une décentra-

lisation augmenterait les disparités territoriales de prise en charge des élèves par rapport aux besoins. Nous demandons le maintien des services de santé scolaire au sein de l'EN pour un véritable service public de l'Éducation nationale parce que « mieux vaut prévenir que guérir ».

Au sujet des actions en faveur de l'accès au numérique, elles apparaissent comme indispensables au regard du contexte. Si les mesures du Conseil régional en faveur des lycéens sont positives, elles doivent être étendues d'urgence aux étudiants en précarité numérique en lien avec les universités, la CGT avait déjà sensibilisé l'exécutif lors de la séance de décembre 2020.

Concernant les transports en région, la CGT rappelle que le CESER s'est prononcé de longue date pour étendre la gratuité des transports aux étudiants.

Selon un sondage Ipsos pour le syndicat étudiant Fage, 84 % des étudiants considèrent que le confinement a provoqué un décrochage dans leurs études. Certains enseignants parlent de leurs élèves comme étant devenus des « zombies ». D'autres sont sanctionnés pour avoir osé donner des cours en présentiel. On se dirige vers des cohortes d'étudiants qui n'auront que peu bénéficié de l'enseignement qu'ils auront reçu, indépendamment des qualités des logiciels d'enseignement à distance, qui n'auront pas vraiment été évalués, et dont le diplôme sera sans valeur. C'est dramatique pour l'avenir et il est difficile d'évaluer les conséquences à moyen et long termes. Les étudiants demandent aujourd'hui la réouverture des amphithéâtres.

Concernant les difficultés financières elles sont devenues la norme dans la sphère universitaire, puisque huit étudiants sur dix disent en rencontrer. Déjà en 2016, 20 % d'entre eux vivaient sous le seuil de pauvreté. Il y a urgence et cela ne peut passer que par une augmentation massive des bourses, la mise à disposition de logements et surtout par l'instauration d'un salaire étudiant comme droit fondamental garantissant des conditions de vie de qualité. Attention, pour la CGT il n'est pas question ici de RSA ou de revenu universel mais bien d'un véritable salaire pour permettre aux jeunes de se consacrer à leurs études ou à la recherche d'un emploi stable.

La jeunesse doit pouvoir bénéficier d'un système éducatif performant offrant de multiples possibilités de formation, d'accès aux études supérieures, répondant aux aspirations de chacun. La loi ORE et Parcoursup ont renforcé la sélection à l'entrée des universités et imposé une orientation subie, précoce et définitive des élèves. Ce tri est renforcé par les programmes élitistes. Les élèves des milieux populaires sont les premières victimes de ce système éducatif.

Les services civiques ne répondent en aucun cas à ses besoins, ils fournissent une main d'œuvre à bas coût et sont embauchés massivement dans les services publics pour pallier les manques d'effectifs.

La gestion de la crise sanitaire et ses conséquences n'en finissent pas de plonger la population dans le désarroi. Cette situation est accentuée par des années de politiques européennes d'austérité aux conséquences sociales désastreuses. La jeunesse d'aujourd'hui est l'avenir de demain.

Exigeons une autre politique, ambitieuse et progressiste, à hauteur des enjeux et qui réponde aux besoins de toutes et tous dans l'intérêt de la Nation.

Nous voterons contre l'avis.

PLAN GRANDEUR NATURE N°5

Intervention de Christine GONÇALVES au nom du groupe CGT

Dès le premier confinement, dans le cadre du travail conduit par le CESER sur l'après COVID 19, notre délégation s'est mobilisée sur le fait que la crise du coronavirus est avant tout une crise écologique générée par l'exploitation capitaliste de la Terre. L'ampleur de la crise sanitaire ne doit ni masquer son caractère systémique, ni faire disparaître l'indispensable prise en compte du dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Elle met plus que jamais en évidence l'impérieuse nécessité d'abandonner l'agro-industrie dont les objectifs de rentabilité impactent fortement la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

Pour preuve le PLGV né en 1994 et cette 5^{ème} mouture ; pour preuve l'objectif initial du SDAGE de 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2015, qui a été repoussé à 2021 puis 2027, le bon état écologique ayant été atteint par seulement 26,5 % des cours d'eau. L'alerte du CESER en décembre dernier dans sa communication « Eau Secours : un patrimoine à préserver » n'a pas conduit à une prise en compte suffisante des conséquences environnementales, des risques de santé publique, des restrictions d'usage et des dépenses plus coûteuses en termes d'épuration qui peuvent survenir à brève échéance.

Notre délégation regrette que les opérations pour 2021-2022 ne mettent pas assez l'accent sur les problèmes de la gestion de l'eau et les effets induits par le remembrement, le drainage et le puisage dans les nappes phréatiques.

Nous déplorons particulièrement que l'axe 2 ne soit pas plus contraignant avec les pratiques agricoles qui pèsent sur la qualité de l'eau. La diminution de la ressource en eau des bassins-versants nécessite de revoir les pratiques

d'irrigation (en particulier celle du maïs). La restauration ou le maintien des milieux aquatiques, mais également la revitalisation des sols cultivés sont incompatibles avec certaines pratiques de traitements chimiques auxquelles s'ajoutent désormais de manière indéniable des aléas climatiques plus marqués et plus fréquents (sécheresses/inondations)

La CGT revendique une politique agricole en rupture avec les PAC, basée sur une agriculture biologique et raisonnée orientée notamment vers des productions nouvelles peu ou pas consommatrices d'engrais et d'eau (chanvre, lin, sorgho, lupins, sainfoin...) et dégagee des diktats des transnationales américaines et allemandes fournissant fertilisants, désherbants et semences transgéniques.

La mise en place d'une autre logique dans les modes de production exige d'affronter le débat public d'un véritable changement de société à l'ordre du jour de tous les conflits sociaux et mis en évidence par la pandémie actuelle.

Il est vital de faire respecter la protection de l'eau et des milieux aquatiques en respectant l'arrêté du 4 mai 2017 et l'évaluation de sa mise en œuvre en mars 2019. Cette protection passe nécessairement par des moyens humains de contrôle adaptés aux besoins et par une politique d'aides à l'agriculture conditionnées par l'utilisation de pratiques respectueuses de l'environnement et notamment des eaux souterraines et de surface.

Pour terminer, notre délégation sera vigilante sur la concrétisation de l'engagement attendu de la région Nouvelle-Aquitaine qui a absorbé le Limousin.

AVIS RELATIF A LA PROGRAMMATION FEADER

Intervention d'Armelle BRUANT au nom du groupe CGT



*Monsieur le Président,
Monsieur Le Vice Président,
Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers.*

Préalable : Chacun pourra noter ici que l'emploi du verbiage anglo-saxon fait partie de la tentative « d'enfumage » du Conseil Régional... !

Le projet d'avis qui nous est soumis est centré sur la promotion de la Politique Agricole Commune et le déversement de l'argent public, produit de nos impôts, aux exploitants agricoles. Nous noterons d'ailleurs que la définition tant « promotionnée » « d'exploitants agricoles » par la frange la plus aisée de cette partie des producteurs agricoles disparaît du vocabulaire dans ce projet d'avis au bénéfice d'un retour « aux agriculteurs » !

Puisqu'il est question de répartition des deniers des contribuables, le minimum aurait été dans cet avis de demander d'établir un bilan sur ce qu'a produit la PAC au cours de la décennie écoulée en termes de suppressions d'emplois, suicides des agriculteurs, suppression des exploitations dans notre région comme au plan national.

À de nombreuses reprises, la CGT comme d'autres organisations en charge de la défense des intérêts des agriculteurs, a dénoncé l'injustice de ces politiques européennes de déversement de fonds publics pour ceux qui en ont le moins besoin.

Non seulement ce qui vient de se produire depuis près d'un an, avec la propagation d'un virus et ses conséquences pour les populations, devrait alerter la puissance publique pour changer de logique et de modèle notamment en matière d'agriculture, mais aucune rupture n'est envisagée après la crise de 2008.

Nous ne pouvons toutes et tous ici dans cette assemblée consultative, que constater que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

La Politique Agricole Commune de l'Union Européenne a dès le départ privilégié la mise en concurrence dans le cadre « du marché libre et non faussé » poussant à l'agriculture intensive.

Cette logique de l'Union Européenne est à la racine du saccage des petites exploitations en France comme dans l'ensemble des autres pays qui adhèrent à cette Union.

Elle est à la source des pollutions agricoles et de la disparition des espèces les moins productives et du cataclysme qui a englouti les petits exploitants et liquidé une grande partie des salarié-e-s agricoles.

Il est d'ailleurs curieux que l'avis qui nous est proposé, ne propose aucune piste en matière d'ambition agricole dans le cadre de l'aménagement des territoires et planification de grands projets... Etonnant aussi que le salariat ne fasse l'objet d'aucune attention des rédacteurs de l'avis...

Serions-nous condamné-e-s à subir éternellement la mise en concurrence, les risques de propagation des épidémies, la destruction de la biodiversité au nom d'une agriculture dominée par la logique du profit roi ?

A la CGT, nous ne le pensons pas. Pour nous il est temps de concevoir une politique agricole à la française, avec des coopérations pour répondre aux besoins de la nation, réduire les circuits de production et concevoir de nouvelles coopérations avec des pays extérieurs à la zone Europe, y compris en termes d'aides au développement de pays qui pourraient bénéficier de nos connaissances, de nos savoirs faire, et vice-versa pour répondre à la famine.

Vous le comprendrez, nous ne soutiendrons pas plus aujourd'hui qu'hier la PAC et cette logique qui conduit dans les faits à ce que la plupart de ceux qui bénéficient des fonds et qui condamnent les services publics, les agents et fonctionnaires qui les font fonctionner, se trouvent être de par leurs statuts de bénéficiaires, les nouveaux fonctionnaires de l'Union Européenne.

Nous ne soutiendrons pas davantage un plan de relance qui est encore et toujours centré sur l'accumulation des profits des banques, des grands groupes et les gains des actionnaires.

Ce plan, c'est aussi un plan similaire à celui imposé à la sortie de la guerre (le plan MARSHAL) pour endetter durablement et appauvrir les peuples.

Plutôt que de déverser 1 milliard aux groupes en laissant crever les petites entreprises dans le cadre du plan de relance, il aurait été plus judicieux et efficace d'utiliser ces fonds pour augmenter les salaires et retraites et relancer la consommation.

Le groupe CGT s'abstiendra sur l'avis.

FEUILLE DE ROUTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'HYDROGENE VERT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.*

Tout d'abord quelques rappels :

En 2017, après avoir organisé les « Assises de l'Industrie » avec ses structures syndicales, la CGT a élaboré un projet de développement de la filière hydrogène qu'elle a proposé à l'Etat en lui demandant une étude de faisabilité. Sans grand succès !

Alors que plusieurs pays européens, mais aussi asiatiques, s'étaient déjà engouffrés dans cette filière, via notamment le développement de la pile à combustible, la CGT regrettait que la France, s'oriente seulement sur un projet de démonstrateur à Grenoble ! Créant ainsi le risque d'une avance technique (maîtrise des technologies) et économique (effet d'expérience, effet de séries, ...) à même de leur donner un monopole.

Aujourd'hui, la pression « écologique » pousse le Gouvernement à déployer une stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné.

Mais au-delà de la transition énergétique, il s'agit aussi de rester compétitif dans une course mondiale.

Pour la CGT, si le sujet est en 1^{er} lieu d'ordre écologique et social, nous ne perdons pas de vue que des investissements à engager vont être colossaux et que les investisseurs privés vont chercher à dégager rapidement des taux de rentabilité.

Notons qu'en 2010, la CGT proposait à TOTAL une alternative industrielle, autour de la production d'hydrogène, sur le site de la raffinerie des Flandres, afin de préserver les emplois et de répondre aux besoins émergents avec la construction prévue pour 2015 par Toyota et Volkswagen de voiture à hydrogène. Avis de non-recevoir de la part de TOTAL qui ferma le site !

Voilà qu'aujourd'hui, TOTAL s'intéresse à l'hydrogène et s'est manifesté dans le cadre de l'étude « écosystèmes territoriaux d'hydrogène vert » !

Vous l'avez compris, la CGT est sur le sujet depuis déjà quelques années.

Ainsi, l'avis présenté par le CESER porte sur les points essentiels qui interrogent la CGT.

Nous insistons sur la nécessité de garder le cap avec une stratégie nationale, y compris sur la question du stocka-

ge afin de garantir une lisibilité réseau, la sécurité et les financements.

Rappelons que l'hydrogène est un gaz très volatil et devient très dangereux (explosion) s'il se trouve confiné.

Les conditions de distribution pour les usages mobilité pèsent donc sur le coût de cette énergie.

Par ailleurs, plusieurs projets émergent et au regard des investissements nécessaires, il est bon de se poser d'abord la question des usages pour impulser, organiser les projets afin d'orienter les financements et garantir l'aménagement du territoire.

L'hydrogène décarboné, issue de l'électrolyse de l'eau, reste coûteuse (entre 3 et 20 fois le prix de la filière classique selon les tailles d'installations et le prix de l'électricité). Et, pour les usages mobilité, les véhicules hydrogène restent coûteux en raison des coûts des composants (pas d'effet de série). La stratégie industrielle est donc à planifier.

Il est aussi fondamental de faire les études nécessaires pour évaluer l'impact de la pression sur les métaux rares comme le platine destiné aux électrodes des piles à combustible.

Enfin, la gestion de l'eau est un sujet majeur. Veillons à notre bien commun !

Ainsi mis bout à bout, tous ces points doivent mener à évaluer l'acceptabilité sociale (un gaz explosif) et les conditions d'accessibilité au réseau de distribution qui reste à construire de toutes pièces (alors que l'électricité est largement disponible !)

Pour finir, un point de vigilance n'est pas mentionné dans l'avis, notamment en termes de démocratie sociale. Alors qu'une nouvelle filière émerge, la gouvernance régionale ne prévoit pas d'intégrer les représentants des salariés.

Rappelons que le sujet de l'énergie fait l'objet d'une mobilisation grandissante pour porter le débat sur le rôle d'EDF dans le cadre d'un secteur public de l'énergie.

Il est donc nécessaire que les travailleurs qui concourent au service participent aux réflexions pour faire entendre leurs revendications.

Considérant ces remarques et la nécessité de compléter cette feuille de route, nous voterons l'avis du CESER.